

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE NOTRE PROJET ?

Mettre à l'abri les personnes sans hébergement en situation de vulnérabilité

Assurer un **accompagnement** pluridisciplinaire autour de ces personnes afin qu'elles puissent retrouver une stabilité de vie

NOTRE PHILOSOPHIE DE TRAVAIL

La **personne au centre** du projet

La mise en place d'un **co-accompagnement** avec les services envoyeurs

Le **travail en réseau** : expertises multiples et mutualisation des ressources entre partenaires

CONTACTEZ-NOUS



010 81 00 07



www.rsbw.be



contact@rsbw.be



Avec le soutien financier



Wallonie



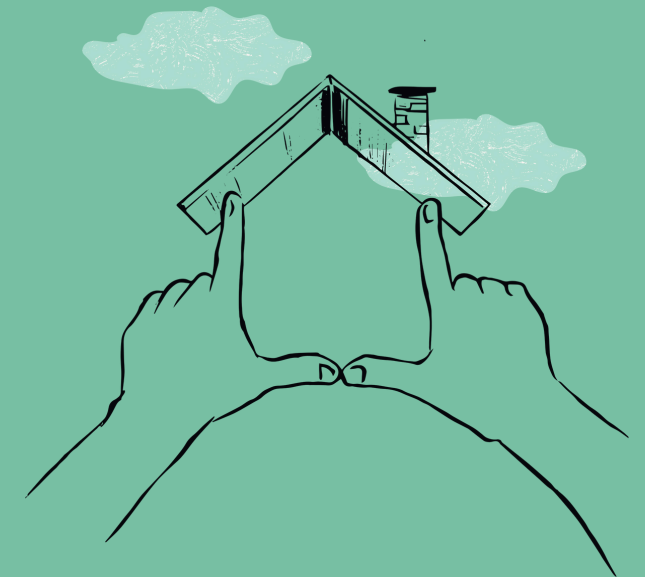
Le Brabant wallon

Éditrice Responsable : Maëlle Dewaele
Relais social intercommunal du Brabant wallon ASBL | BE 0776.725.421
Avenue Henri Lepage, 5 - 1300 Wavre
010 81 00 07 | contact@rsbw.be

Ne pas jeter sur la voie publique

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

"DHU"



Un projet solidaire au cœur du réseau du Relais social du Brabant wallon

LE PROJET

Le DHU est constitué de plusieurs **lieux d'hébergement** répartis sur l'ensemble de la province.

Ces hébergements vont de pair avec un **accompagnement intensif**.

Il s'agit d'une **solution d'urgence temporaire**. Les 7 premiers jours sont gratuits.

Si la personne souhaite prolonger son séjour, elle devra s'engager à payer une **indemnité d'occupation** et à signer une convention d'accompagnement.

La durée de séjour peut aller de **7 jours à 1 mois** (renouvelable 5 fois).

À QUI S'ADRESSE NOTRE PROJET ?

Aux **personnes sans-abri** ou en **absence de chez-soi**, avec une priorité à celles ne trouvant pas leur place dans les dispositifs existants sur la province et étant dans une situation d'**urgence sociale** (rue, squat, voiture, ...).

Différents **types d'hébergement** sont proposés : logements individuels (pour personnes seules, couples ou familles), colocations ou logements communautaires, avec ou sans animaux, ...

POUR PLUS D'INFORMATIONS



COMMENT INTÉGRER LE DHU ?

1° Lorsqu'une place se libère, une **alerte** est envoyée par e-mail à l'ensemble des services signataires de la charte. Ces derniers peuvent soumettre une **candidature** en complétant le **formulaire d'entrée** (en ligne).

2° Les **choix des candidats** sont basés sur les **critères** suivants : urgence, ancienneté de la demande, zone géographique, parcours de vie, et composition familiale.

3° **Entrée de la personne** sélectionnée, le plus rapidement possible, avec le service envoyeur.

Ne sont prises en compte que les personnes étant sur des territoires dont les CPAS sont signataires de la charte.